



EDITION 2021

Développer les compétences des professionnels du handicap

Association Loi 1901 - Organisme de formation depuis juin 2000

EDITORIAL

Deuxième du nom le catalogue de formations 2021 à destination des professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap revendique d'être largement inspiré par le catalogue de formations destinés au secteur de la gérontologie.

Parce que, au bout du compte, « les essentiels » sont les mêmes. Parce que l'ADN de l'association AGE 91 qui de tout temps a placé la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance au centre de ses préoccupations vaut d'abord pour la personne, qu'elle soit âgée ou en situation de handicap.

L'irruption du virus de la COVID 19 et ses conséquences pour les personnes en situation de handicap comme pour les professionnels a transformé en profondeur les conditions de vie et d'accompagnement. Ces transformations sont profondes, vont perdurer et ne manqueront pas d'être présentes dans l'ensemble des actions de formation.

*La volonté d'être « **au plus près du terrain** » continue de structurer l'offre de formation. Par les thématiques présentées mais aussi par les intervenants expérimentés, ayant une connaissance approfondie des établissements et services, ils peuvent adapter leur propos en fonction des réalités des participants.*

*Parce que la promotion de la bientraitance est une ambition au long court, en perpétuelle adaptation, le service formation de l'association AGE 91 est disponible pour entendre, imaginer, co-construire des projets de formation adaptés à chacun et déclinables de façon pluriannuelle. La mise en œuvre de cette capacité partagée nous fera **partenaire plutôt que prestataire**. N'est-ce pas là une autre belle ambition ?*

*Docteur Bernard Duportet
Président*

UNE OFFRE CERTIFIEE ET RECONNUE

Référencée DATADOCK

L'association AGE 91 est « datadockée », cela signifie que l'organisme de formation répond aux critères qualité (articles R.6316-1 à R. 6316-4 du code du travail) et peut être inscrite par les financeurs dans leur catalogue de référence des organismes de formation.



Habilitée DPC



L'association AGE 91 est également habilitée depuis 2014 à dispenser des programmes de DPC. Cette habilitation signifie que les programmes identifiés DPC répondent aux exigences de qualité définies par la Haute

Autorité de Santé et l'Agence nationale du DPC pour les professionnels suivants :

- Aide soignant
- Infirmier diplômé d'état

Prochaine étape : la certification QUALIOPi...

Une ordonnance prise dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 instaure plusieurs mesures exceptionnelles dans le champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Parmi elles, l'entrée en vigueur de la certification qualité



« QUALIOPi » est repoussée au 1er janvier 2022. Nous procéderons donc aux démarches requises dès le dernier trimestre 2020 et en 2021 pour son obtention dans les délais requis.

REDACTION

Stéphanie BLANCHARD
Céline DELAHAYE

FORMATEURS

Nathalie AUBERT
Natacha BERCHEL
Annie-Claude CONAN
Isabelle DEBEVEC
Isabelle DERANCY
Omar DIDAOUI
Anne GRINEVALD
Pedro NEGREIROS
Patrick OZERAY
Isabelle ZEMIRLINE

...

Edition annuelle / Parution : 10/2020

Tirage : 150 exemplaires

Diffusion gratuite

Cible de distribution : MAS, FAM,
Foyer d'hébergement, Foyer de
vie...

VOS CONTACTS

Une formation vous intéresse...

Vous souhaitez :

- ◆ obtenir un devis
- ◆ valider une date de formation
- ◆ transmettre la liste des participants
- ◆ des précisions sur les objectifs et les axes essentiels de nos formations
- ◆ des conseils et/ou orientation vers la formation la plus adaptée
- ◆ une formation sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques de votre structure

Pour répondre à vos besoins et questions :

Stéphanie BLANCHARD

Responsable Formation
Tél. : 01 64 99 65 05
formation@age91.org

ou

Céline DELAHAYE

Assistante de Formation
secretaire@age91.org

SOMMAIRE FORMATIONS

TARIFS ET MODALITES 6 à 7

1. ACCOMPAGNEMENT DE L'ADULTE HANDICAPE 9 à 13

Le refus d'aide et le refus de soin	10
Initiation à la démarche éthique	11
Sensibilisation aux soins palliatifs en établissement d'hébergement	12
Détente et relaxation par la musique	13

2. PRATIQUES PROFESSIONNELLES 15 à 21

Prévenir l'épuisement professionnel, gestion du stress et de l'agressivité	16
Travailler en équipe	17
Les spécificités du travail de nuit	18
Le circuit du médicament	19
Escarres : définir, comprendre et prévenir	20
Risques infectieux : les précautions standard	21

3. CADRE LEGISLATIF 23 à 28

La protection juridique des majeurs	24
Droits et devoirs des usagers	25
Le secret professionnel	26
Droit au risque : comment concilier liberté, sécurité et responsabilité?	27
Expression de la volonté et fin de vie	28

RECAPITULATIF DES SESSIONS INTER 30

BULLETIN D'INSCRIPTION 31

ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL 33 à 35

Groupe d'analyse des pratiques	34
Groupe de parole	35

INTRA

TARIFS ET MODALITES

Les formations proposées en Intra vous permettent de former, en même temps, une même équipe, au sein de votre structure.

Lieu de réalisation

En intra-établissement, c'est-à-dire au sein de votre structure.

Tarifs (par groupe)

Formation 1 jour	1 200 €
Formation 2 jours	2 400 €

Les tarifs indiqués s'entendent hors taxes, en exonération de TVA et comprennent la formation, les supports pédagogiques et les frais de déplacement du formateur si celle-ci a lieu en Essonne. Sinon, les frais de déplacement feront l'objet d'une facturation complémentaire (frais réels).

Devis

Adressé sur simple demande. L'estimation du délai entre votre demande et la date de prestation varie d'1 à 12 mois.

Convention de formation

Après réception de votre « bon pour accord », une convention de formation vous est établie. Un acompte de 30 % devra être versé lors de sa signature.

Facturation

La facturation s'effectue après réalisation et est payable au comptant.

Effectif conseillé

Afin de permettre des échanges avec le formateur, l'effectif conseillé est de **12 personnes maximum**.

Le + : l'adhésion à notre association donne droit à des **remises** sur les formations INTRA proposées au catalogue. Le taux de remise varie de **5 à 12 %**, en fonction du montant global de la commande.

Bulletin disponible sur www.age91.org, rubrique « Rejoignez-nous ».

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation avant le début de la formation, il sera dû :

- 100 % du prix si délai \leq 5 jours ouvrés
- 30 % du prix si délai \geq 6 jours et \leq 10 jours ouvrés.

Toute annulation devra être confirmée par écrit ; un accusé de réception vous sera alors adressé en retour. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation si des circonstances indépendantes de leurs volontés les y obligent.

INTER

TARIFS ET MODALITES

Parallèlement aux formations réalisées en Intra nous proposons également un programme de **formations en inter-établissements**, permettant aux professionnels de **s'inscrire individuellement**.

Lieu de réalisation

Au siège de l'Association
(Le Coudray-Montceaux).

Tarif (par jour et par personne)
120 €

Formulaire d'inscription

Inscrivez vos salariés individuellement en photocopiant le bulletin d'inscription page 31 autant de fois que de besoin.

Confirmation d'inscription

Votre inscription ne pourra être validée que si l'effectif minimum est atteint (soit 8 personnes).

A réception de votre inscription, nous vous envoyons une convention de formation simplifiée.

Convocation

15 jours avant la réalisation de la formation, la (ou les) convocations) vous est (sont) adressée(s) par courrier.

Facturation

La facturation s'effectue après réalisation et est payable au comptant.

Suivi et évaluation

1 mois après la formation, vous recevez copie des feuilles d'émargement, les attestations de présence et une synthèse de la satisfaction des stagiaires.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation avant le début de la formation, il sera dû :

- 100 % du prix si délai \leq 5 jours ouvrés

- 50 % du prix si délai \geq 6 jours et \leq 10 jours ouvrés.

Toute annulation devra être confirmée par écrit ; un accusé de réception vous sera adressé par retour. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou reporter la formation si le nombre minimum de stagiaire n'est pas atteint.





CHAPITRE 1

Accompagnement de l'adulte en situation de handicap

- Le refus d'aide et le refus de soin..... 10
- Initiation à la démarche Ethique 11
- Sensibilisation aux soins palliatifs en établissement
d'hébergement..... 12
- Détente et relaxation par la musique 13

LE REFUS D'AIDE ET LE REFUS DE SOIN

Objectifs

- Présenter les différentes situations de résistance à l'aide et leurs tenants socio-psychologiques
- Présenter le cadre légal et les réflexions éthiques sur le consentement et le refus d'aide
- Aborder les différentes attitudes possibles des professionnels et leurs limites
- Apprendre à savoir répondre par des techniques de communication

Axes essentiels

- **Le cadre**
Définition du refus d'aide
Clarification refus / opposition
Besoins fondamentaux
Pratiques éthiques et juridiques du soin
Libertés et droits
Critères éthiques d'aide à la décision
Responsabilités
Missions et limites
- **Les situations**
Analyse de situations de refus d'intervention (alimentaire, hygiène, médicaments...)
Ressorts socio-psychologiques du refus d'aide
Troubles du comportement et refus d'aide
Situations cliniques : douleur, état confusionnel
- **Les ressources**
Vécu du professionnel

Adapter son accompagnement et trouver des ressources d'aide différentes
Techniques de communication, de diversion
Gérer opposition et agressivité
Etapas permettant le passage du refus à l'acceptation

Méthodes

- Apports théoriques
- Fiche d'analyse du refus
- Autodiagnostic
- Cas cliniques

Public concerné

Tout professionnel travaillant auprès d'adultes en situation de handicap

Intervenant

Formateur thérapeute

Durée

2 jours, soit 14 heures

En intra (tarif groupe)

2 400 €

Dates à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

240 €

27 & 28 mai 2021

INITIATION A LA DEMARCHE ETHIQUE

Objectifs

- Sensibiliser et initier l'équipe à la démarche éthique
- Permettre d'intégrer une démarche éthique dans la pratique professionnelle en identifiant les éthiques dans les situations de soins
- Permettre au professionnel d'enrichir sa réflexion pour adapter sa prise en soin de la personne, dans le respect des droits de celle-ci

Axes essentiels

- Aborder les différentes théories, les principes :
 - éthique,
 - déontologie,
 - morale.
- Les concepts fondamentaux de l'éthique du soin :
 - autonomie,
 - bienfaisance,
 - non malfaisance,
 - justice.
- L'application des concepts dans le soin
 - ce que dit la loi
 - actualisation des connaissances concernant les droits du résident
- Analyser les situations et identifier les problèmes éthiques fréquemment rencontrés dans le service :
 - Refus de soin, refus d'alimentation
 - Arrêt des traitements, arrêt de l'alimentation

- Demande de non acharnement, demande d'euthanasie

- Formaliser la réflexion éthique

Méthodes

L'interactivité entre le formateur et les participants est au cœur de nos interventions. Ces dernières doivent permettre de favoriser les échanges de pratiques et l'exposition de situations difficiles rencontrées par les professionnels.

- Travail d'actualisation des connaissances théoriques par diaporama
- Travail en groupe sur des cas pratiques : utilisation d'une grille d'aide à la décision

Public concerné

Tout professionnel travaillant auprès d'adultes en situation de handicap

Intervenant

Psychologue clinicien

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

SENSIBILISATION AUX SOINS PALLIATIFS EN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT

Objectif

L'espérance de vie des personnes handicapées augmente plus vite que celle de la population générale. Or, cette évolution se traduit par « l'avancée en âge » de personnes très lourdement handicapées, et donc par l'apparition de situations de plus en plus complexes : au handicap viennent en effet se surajouter des problèmes liés à l'âge et des maladies chroniques parfois graves.

L'objectif de cette formation est donc de sensibiliser les professionnels aux soins palliatifs en définissant l'ensemble de ses concepts et apporter une réflexion éthique à la démarche.

Axes essentiels

- Concepts et définition
 - soins curatifs
 - soins palliatifs
 - soins de confort
 - accompagnement en fin de vie
 - historique des soins palliatifs
 - définition de la SFAP
 - Spécificités du Handicap aux soins palliatifs
 - Le cadre éthique et juridique des soins palliatifs
 - historique des lois
 - lutte contre la douleur
 - lutte contre l'acharnement thérapeutique
 - droit aux soins palliatifs
 - droit à la sédation profonde et terminale
 - La question de l'euthanasie
 - La démarche pluridisciplinaire
- Une démarche palliative de qualité ne peut se concevoir que dans le

cadre d'un travail pluridisciplinaire.

Méthodes

- Apport théorique
- Echanges et réflexions

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap

Intervenant

Psychologue ou infirmier

Durée

1 jour, soit 7 heures



En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

DETENTE ET RELAXATION PAR LA MUSIQUE

Objectifs

- Etudier et comprendre les effets du son sur l'être humain
- Connaître les impacts du son sur les plans physiologiques et psychiques
- Développer le principe de bien-être, ressourcement et du « lâcher prise »
- Savoir utiliser la musique appropriée aux méthodes de relaxation choisies
- Etendre son répertoire musical et sonore des supports à utiliser
- Apprendre à mettre en place un atelier de relaxation musicale au sein de son établissement

Axes essentiels

- Comprendre l'importance du phénomène sonore pendant la relaxation
 - les effets physiques et psychiques de l'environnement sonore
 - Action de la musique sur notre humeur et psychisme
 - Principes du bien-être et du ressourcement
- Choisir les musiques appropriées
 - Catégoriser les musiques en fonction de leur utilisation
 - Principe de base de la musicothérapie
 - Utilisation des techniques de relaxation
- Facteurs de risque professionnel, personnel
- Mettre en place un atelier de relaxation musicale : les condi-

tions de la réussite

- Conditions de lieu, de temps et de contexte
- Comprendre le fonctionnement du cerveau pendant la relaxation
- Théorie et pratique de la relaxation

Méthodes

- Théorie et exercices
- Mises en pratique
- Séances de relaxation

Public concerné

Professionnels travaillant en établissement d'hébergement

Intervenant

Formateur psychothérapeute

Durée

2 jours, soit 14 heures

En intra (tarif groupe)

2 400 €

Dates à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

240 €

1er & 2 avril 2021





CHAPITRE 2

Pratiques professionnelles

- Prévenir l'épuisement professionnel, gestion du stress et de l'agressivité 16
- Travailler en équipe..... 17
- Les spécificités du travail de nuit 18
- Le circuit du médicament 19
- Escarres : définir, comprendre et prévenir 20
- Risques infectieux : les précautions standard 21

PREVENIR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL, GESTION DU STRESS ET DE L'AGRESSIVITÉ

Objectifs

- Savoir reconnaître les symptômes d'un épuisement professionnel pour mieux le prévenir et le prendre en charge
- Apprendre à se connaître en tant qu'individu pour une meilleure approche du soin et de la relation à l'autre
- Adopter une bonne approche professionnelle pour prévenir l'épuisement
- Comprendre les mécanismes du comportement agressif pour mieux y faire face

Axes essentiels

- Définitions : stress, agressivité, burn out, épuisement professionnel
- Signes et symptômes du stress, de l'agressivité et de l'épuisement professionnel
- Facteurs de risque professionnels, personnels
- Savoir prendre soin de soi en tant qu'individu
 - Connaissance de soi
 - Besoins fondamentaux
 - Techniques de relaxation, etc...
- Savoir prendre soin de soi en tant que professionnel de l'accompagnement :
 - Bonne distance physique
 - Bonne distance émotionnelle
 - La communication dans l'accompagnement, etc...
- Comment gérer une situation d'agressivité

- Stratégies face aux conduites agressives
- Capacité à réagir

Méthodes

- Exposé théorique
- Séance de relaxation
- Outils de gestion du stress
- Jeux de rôles

Public concerné

Tout professionnel en relation avec des personnes en situation de handicap

Intervenant

Formateur psychothérapeute

Durée

2 jours, soit 14 heures



En intra (tarif groupe)

2 400 €

Dates à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

240 €

30 septembre & 1er octobre 2021

TRAVAILLER EN EQUIPE

Objectifs

- Comprendre les principes et les règles de la dynamique d'équipe
- Communiquer avec efficacité
- Savoir s'organiser individuellement et collectivement
- Redynamiser le sens du travail en équipe

Axes essentiels

- Les principes d'une dynamique d'équipe :
 - Qualité relationnelle
 - Qualité de communication
 - Autonomie, responsabilité, conscience professionnelle
 - Connaissance mutuelle
 - Valeurs partagées
- Communiquer avec efficacité
 - Communication : élément fondamental de cohésion et d'efficacité
 - Favoriser la qualité de vie au travail
 - Développer sa capacité à s'exprimer, à être entendu, à entendre le point de vue de l'autre
 - Identifier les dysfonctionnements
 - Qu'entend-t-on par malentendu, incompréhension ?
 - Sortir des jeux psychologiques et des situations bloquées et savoir recadrer
 - Développer une attitude juste
 - Acquérir plus de souplesse et d'adaptabilité
 - Valoriser la communication positive

- Clarifier son rôle et sa place dans l'équipe, s'organiser individuellement et collectivement
 - Apprendre à s'affirmer et à s'exprimer en respectant le point de vue de l'autre
 - Reconnaître la contribution individuelle et collective
 - Prendre en compte le cadre de référence et les contraintes
 - Reconnaître les compétences au sein de l'équipe
 - Tenir compte des différences de personnalité
 - Contribuer à fédérer l'équipe autour d'un travail commun

Méthodes

- Jeux de rôle
- Mises en situation
- Exercices ludiques

Public concerné

Tout professionnel amené à travailler au sein d'une équipe

Intervenant

Formateur psychothérapeute

Durée

2 jours, soit 14 heures

En intra (tarif groupe)

2 400 €

Dates à convenir ensemble

LES SPECIFICITES DU TRAVAIL DE NUIT

Objectif

- Adapter ses pratiques professionnelles aux spécificités de la nuit
- Repérer les particularités du veilleur ou soignant de nuit
- Comprendre le rythme jour/nuit pour optimiser son travail
- Identifier et accompagner les plaintes nocturnes des résidents

Axes essentiels

- Définition du travail de nuit
- Les états et les stades du sommeil
 - le sommeil lent
 - le sommeil paradoxal
 - leur succession au cours de la nuit
- Le sommeil des résidents et les conséquences du vieillissement physiologique
- Les troubles du sommeil
- Les rythmes biologiques et le sommeil des travailleurs de nuit
- Les conditions spécifiques du travail de nuit
 - lumière artificielle et obscurité
 - le bruit et le silence
 - le sommeil et l'état de veille
 - les plaintes nocturnes d'ordre physique et psychologique
 - l'ajustement des pratiques
 - les conduites à tenir : assurer un confort physique et psychologique ; préserver le sommeil des résidents

- Soignant ou veilleur de nuit : la solitude du professionnel
- Le relais entre équipe de nuit et équipe de jour

Méthodes

- Apports théoriques
- Extrait vidéo
- Analyse des pratiques

Public concerné

Professionnels intervenant en établissement d'hébergement et plus particulièrement la nuit. Toutefois, la présence de quelques personnels de jour est très bénéfique au groupe pour une meilleure compréhension des spécificités jour/nuit.

Intervenant

Cadre infirmier

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

12 avril 2021

LE CIRCUIT DU MEDICAMENT

*De plus en plus de structures médico-sociales sont amenées à solliciter des personnels non formés à la distribution des médicaments.
Il paraît judicieux d'apporter des éléments à ces professionnels pour éviter des erreurs ou des dérives.*

Objectif

- Rappeler la législation sur la prescription, la préparation et la distribution des médicaments
- Apporter des connaissances générales sur les médicaments
- Amener les professionnels à réfléchir sur les erreurs et leurs conséquences

Axes essentiels

- Cadre législatif
- Le circuit d'Autorisation de Mise sur le Marché
 - Connaître le circuit
 - Quelles étapes de mise sur le marché ?
 - Qu'attend-on d'un médicament ?
 - Rôle de l'ANSM
- Différentes formes galéniques
 - Composition d'un traitement
 - Les différentes formes sous lesquelles un traitement peut être administré
- Différents modes d'administration
 - Adapter l'administration en fonction de la forme galénique
 - Déterminer à quel moment un traitement doit se prendre
 - Quels modes d'administration autorisés pour les AS / AES ?
- Les grandes classes médicamenteuses : leurs rôles, leurs

effets secondaires

- Catégories de traitements
- Effets secondaires et surveillance qui doit en résulter
- Conduite à tenir

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Etude des protocoles existants dans l'établissement
- Echanges

Public concerné

Professionnels amenés à distribuer des médicaments.

Présence de l'IDE référent indispensable pour le bon déroulement de la formation.

Intervenant

Cadre infirmier

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

2 mars 2021

ESCARRES : DEFINIR, COMPRENDRE ET PREVENIR

Objectif

- Connaître les différentes escarres et plaies
- Comprendre les mécanismes de leur formation
- Prévenir et prendre en charge les escarres et les plaies chroniques

Axes essentiels

- Physiopathologie
 - Anatomie, structure et rôle de la peau
 - Définition de l'escarre
 - Mécanisme de formation
- Différentes escarres
 - Trochanter
 - Ischions
 - Sacrum
 - Talons
 - Sonde urinaire
- Classification des escarres
 - Rougeur
 - Désépidermisation
 - Nécrose
 - Ulcère
- Prévention des escarres
 - Evaluation des risques
 - Surveillance
 - Effleurage
 - Dénutrition
 - Support
 - Les outils d'évaluation
- Les traitements
- Cas pratiques

Méthodes

- Exposé théorique
- Mises en situation (mettre à disposition un lit)
- Discussions et réflexions sur les pratiques professionnelles

Public concerné

Ensemble des professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap

Intervenant

Cadre infirmier

Durée

1 jour, soit 7 heures



En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

25 novembre 2021

RISQUES INFECTIEUX : LES PRECAUTIONS STANDARD

Objectif

Eviter tout risque de transmission par le sang, les liquides biologiques ou tout autre produit d'origine humaine et tout autre risque de transmission croisée de micro-organismes.

Axes essentiels

- Le risque infectieux en établissement d'hébergement
- La tenue professionnelle
- L'hygiène des mains
- Les protections complémentaires : gants, sur-blouse, tablier, masque, lunettes...
- La gestion des surfaces (formation du biofilm)
- La gestion du matériel
- La gestion du linge
- La gestion des excréments
- La gestion des déchets
- Les AES (Accident par Exposition au Sang)
 - Définition
 - Prévention
 - Gestion du matériel à risque
 - Conduites à tenir

Méthodes

- Apports théoriques
- Analyse des pratiques
- Mises en situation

Public concerné

Ensemble des professionnels exerçant en établissement d'hébergement

Intervenant

Cadre infirmier

Durée

1 jour, soit 7 heures



En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble





CHAPITRE 3

Cadre législatif

- La protection juridique des majeurs 20
- Droits et devoirs des usagers..... 21
- Le secret professionnel 22
- Droit au risque : comment concilier liberté, sécurité et responsabilité ? 23
- Expression de la volonté et fin de vie..... 24

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Objectifs

Permettre aux professionnels de :

- Mieux appréhender ces dispositifs,
- Identifier les situations où on peut les solliciter.
- Identifier les personnes qui peuvent en faire la demande et l'autorité judiciaire à qui s'adresser.
- Mieux cerner la procédure à respecter et les modalités de gestion.
- Etudier les autres dispositifs existants

Axes essentiels

- L'objet des mesures de protection juridique.
- Une protection à la personne et aux biens du protégé.
- La nécessité d'une altération des facultés constatée médicalement.
- Une mesure subsidiaire, nécessaire et proportionnée.
- 3 types de mesures de protection : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle.
- Les personnes pouvant solliciter la mesure, la procédure et l'instruction de la demande.
- Les modalités de mise en œuvre de la mesure.
- Le mandat de protection future.
- Les obligations du curateur ou tuteur.
- Les recours possibles.
- Les mesures d'accompagne-

ment social personnalisé et judiciaire.

- La procuration devant notaire. L'habilitation familiale.

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Echanges et discussions

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap. Présence d'au moins un personnel encadrant est recommandée.

Intervenant

Juriste

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

15 septembre 2021

DROITS ET DEVOIRS DES USAGERS

Objectifs

- Favoriser l'accès au droit des personnes en situation de handicap en institution.
- Sensibiliser les professionnels sur les droits et devoirs des usagers
- Informer et orienter sur les dispositifs existants.

Axes essentiels

- Choix du lieu et du cadre de vie
- La conclusion des documents contractuels (ex : document individuel de prise en charge, contrat de séjour, etc...)
- Une vie sociale et culturelle malgré les handicaps
- Présence et rôle des proches
 - La recherche constante du maintien des relations à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de vie
 - La coopération des proches à la qualité de vie
- Patrimoine et revenus
 - La maîtrise du patrimoine et de ses revenus laissés à la personne
 - La question du recours aux obligés alimentaires en cas de nécessité
- Exercice des droits civiques et protection juridique de la personne

- Le droit de vote
- Les mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle)
- L'habilitation familiale

- Accès et consentement aux soins

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Echanges et discussions

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap.

Intervenant

Juriste

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

LE SECRET PROFESSIONNEL

Objectifs

Amener les professionnels à :

- Mieux comprendre et différencier les notions de "secret professionnel", "obligation de discrétion" et "obligation de réserve"
- Appréhender la notion de secret professionnel, de "secret partagé"
- Réfléchir aux implications de ces notions sur leurs pratiques quotidiennes

Axes essentiels

- Les notions de secret professionnel / obligation de discrétion / obligation de réserve pour les fonctionnaires
- La violation du secret professionnel, une infraction caractérisée par la réunion de 3 éléments
- Les personnes tenues au secret professionnel
- Secret « individuel » ou secret partagé ?
 - position du législateur lors de l'élaboration du nouveau code pénal (1992)
 - l'état actuel de la législation
- Les limites du secret professionnel :
 - les dérogations légales
 - l'infraction de non assistance à personne en péril

- Protection du professionnel révélant des faits de maltraitance

Méthodes

- Diaporama
- 1/2 journée : apports théoriques
- 1/2 journée : analyse de situations pratiques

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap. Présence d'au moins un personnel encadrant est recommandée.

Intervenant

Juriste

Durée

1 jour
ou
2 demi-journées, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date(s) à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

29 septembre 2021

DROIT AU RISQUE

Comment concilier liberté, sécurité et responsabilité ?

Objectifs

- Acquérir et renforcer des notions théoriques
- Acquérir une démarche de réflexion face aux situations rencontrées
- Se positionner en tant que professionnel
- Sensibiliser à une lecture juridique des situations rencontrées

Axes essentiels

- Principe
- Le droit au choix du lieu de vie
- Les notions de liberté, sécurité et responsabilité
- Quelques illustrations
 - La liberté d'aller et venir
 - La contention
 - Le refus de soins de la part du résident ou du bénéficiaire
 - Le respect de l'intimité de la personne handicapée
 - Les engagements contractuels
- Les responsabilités civile et pénale du résident ou du bénéficiaire
- Les différentes responsabilités encourues par le personnel de l'établissement ou service social ou médico-social, et/ou de la structure personne morale :
 - Les sanctions disciplinaires
 - La responsabilité civile
 - La responsabilité pénale

- Les sanctions administratives applicables aux établissements sociaux ou médico-sociaux

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Discussions et échanges sur des cas concrets

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap, et plus particulièrement le personnel encadrant.

Intervenant

Juriste

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

31 mars 2021

EXPRESSION DE LA VOLONTE ET FIN DE VIE

Objectifs

- Connaître les droits des patients confrontés à la fin de vie, ainsi que la législation à laquelle ils sont assujettis (loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé dite **loi Kouchner**, loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie dite **loi Léonetti** et loi du 16 février 2016 créant de nouveaux droits aux personnes malades en fin de vie dite loi **Léonetti-Clayes**).
- Mieux appréhender les situations et l'accompagnement des personnes en fin de vie, notamment en cas de décision de limitation ou d'arrêt des thérapeutiques.
- S'interroger sur ses pratiques, son ressenti à la lumière de la loi et de la volonté exprimée par le patient, son entourage (famille, proches) ou la personne de confiance.

Axes essentiels

- La fin de vie au sens de la loi
- Droit d'être informé sur son état de santé
- Accès aux informations de santé
- Droit de participer aux décisions
- Directives anticipées
- Personne de confiance, mesure de protection juridique, mandat de protection future, et habilitation judiciaire
- Acharnement thérapeutique, limitation et arrêt thérapeutique
- Recours à une procédure collégiale
- Secret professionnel
- Obligation pour les profession-

nels d'accompagner le mourant jusqu'à ses derniers moments.

- L'euthanasie en France, une pratique sanctionnée par la loi.

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Discussions

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap, notamment le personnel encadrant.

Intervenant

Juriste

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

30 novembre 2020

3 novembre 2021



**Permanence à destination
des adultes en situation
de handicap**



07 62 21 15 76

**Permanence téléphonique juridique :
les 2ème et 4ème mercredis du mois
de 9h à 12h**



Ce **service gratuit** s'adresse aux **adultes en situation de handicap** mais aussi **aux professionnels** des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, pour toutes problématiques juridiques liées au handicap.

Une juriste :

- vous **écoute**, vous **informe** sur vos droits, vos obligations, dans les domaines civil, pénal, social et administratif ;
- vous **aide** et vous **conseille** dans l'accomplissement de vos démarches administratives et judiciaires ;
- vous **oriente** vers les services compétents.

RECAPITULATIF DES FORMATIONS INTER

THEMES	Dates	Pages
Le refus d'aide et le refus de soin	27 & 28 mai 2021	10
Détente et relaxation par la musique	1er & 2 avril 2021	13
Prévenir l'épuisement professionnel, gestion du stress et de l'agressivité	30 septembre & 1er octobre 2021	16
Les spécificités du travail de nuit	12 avril 2021	18
Le circuit du médicament	2 mars 2021	19
Escarres : définir, comprendre, prévenir	25 novembre 2021	20
La protection juridique des majeurs	15 septembre 2021	24
Le secret professionnel	29 septembre 2021	26
Droit au risque	31 mars 2021	27
Expression de la volonté et fin de vie	30 novembre 2020 3 novembre 2021	28



BULLETIN D'INSCRIPTION / VALANT BON DE COMMANDE

FORMATION
Intitulé :
Date(s) :
Tarif : 120 € x (nb de jours :) =€
PARTICIPANT
M. / Mme :
Fonction :
RESPONSABLE DU SUIVI DE L'INSCRIPTION
M. / Mme :
Fonction :
Structure :
SIRET : APE :
Adresse :
.....
Tél. : FAX :
e-mail :
ADRESSE DE FACTURATION (si différente)
Structure :
Adresse :
.....
Dossier suivi par :

A....., le

Signature et cachet de l'employeur :



(A photocopier : 1 bulletin par stagiaire)





Accompagnement du personnel

- Groupe d'analyse des pratiques..... 34
- Groupe de parole..... 35

GRUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES

L'analyse de pratique entre professionnels a pour but à la fois de **faciliter le développement continu des compétences professionnelles** et d'aider à la réalisation d'actions sur le terrain.

Les aspects de formation et d'action se complètent et se renforcent mutuellement.

De manière résumée, une analyse de pratique fonctionne selon le principe d'un accompagnement mutuel (chaque participant peut bénéficier de l'accompagnement en groupe de tous les autres participants).

Objectifs :

Permettre à chaque participant de :

- Prendre du temps pour réfléchir à sa pratique et se remettre en question le cas échéant (**s'arrêter et réfléchir**) ;
- Elaborer de nouvelles pistes d'action par rapport à des situations ou des projets complexes (**être plus efficace**) ;
- S'entraider en s'offrant soutien, feed-back et confrontation mutuelle (**avoir un espace de partage, apprendre à aider et être aidé**) ;
- Développer des nouveaux modèles et des savoirs pratiques (**formation-action**).

Intervenant Psychologue ou cadre infirmier	Effectif conseillé 10 personnes maximum par groupe
Durée 2 h par séance	Facteur de succès Organiser des séances régulières sur plusieurs mois
Public concerné Professionnels intervenant auprès d'adultes en situation de handicap.	Tarif : 280 € par séance

Parce que les professionnels de la relation d'aide et du soin peuvent avoir besoin d'un accompagnement spécifique, nous proposons de **mettre en place des temps d'écoute, d'expression et d'échange** dans le cadre de séances animées par un psychologue.

Ces temps de parole, animés par un tiers extérieur, permettront ainsi la neutralité des échanges.

Objectif :

Proposer un espace dans lequel l'ensemble des difficultés relationnelles et/ou émotionnelles, rencontrées dans l'exercice de sa fonction, pourrait être exposé sans craindre le jugement de l'autre ou la sanction, en vue d'en prendre conscience, de les comprendre et de les dépasser.

Ce temps doit permettre de réduire l'isolement psycho-social des participants souvent générateur de souffrance.



Intervenant
Psychologue

Durée
2 h par séance

Public concerné
Professionnels intervenant auprès d'adultes en situation de handicap.

Effectif conseillé
10 personnes maximum par groupe

Facteur de succès
Organiser des séances régulières sur plusieurs mois

Tarif : **280 €** par séance

Retrouvez notre offre de
formations sur
www.age91.org

AGE 91

Parc de la Julienne
26 rue des Champs
Bâtiment F
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Téléphone : 01 64 99 65 05
Télécopie : 01 81 85 02 55
Courriel : formation@age91.org
www.age91.org

ATTENTION :

A compter du
1er décembre 2020
changement d'adresse :

5 rue Panhard
91830 LE COUDRAY-
MONTCEAUX



NDA : 11910475791
SIRET : 33066709800025
APE : 8559A

